

# Table des matières

## Plan d'Actions Départemental pour l'Environnement et le Développement Durable du Nord-Est

### Module 1 : La Synthèse

- I. Le résumé Analytique
- II. La Synthèse
  - Les trois défis majeurs
  - Les points de repère du PADEDD
  - La mise en œuvre du PADEDD
- III. Le Guide Méthodologique

### Module 2 : Le PADEDD

- I. Résumé analytique
- II. Le PADEDD
  - Contexte du PADEDD
  - Description du département
  - PADEDD du Nord-Est

### Module 3 : Les programmes

#### Domaine Transversal

- Programme 1. Mise en œuvre du PADEDD
- Programme 2. Promotion du PADDED-NE
- Programme 3. Mise à jour et promotion du cadre légal
- Programme 4. Installation d'un système météorologique départemental
- Programme 5. Mitigation aux désastres et systèmes d'alerte précoce
- Programme 6. Gestion des déchets et des eaux usées
- Programme 7. Zonage et aménagement du territoire
- Programme 8. Inventaire de la biodiversité

#### Domaine de l'Éducation et de la Formation

- Programme 9. Education relative à l'environnement
- Programme 10. Renforcement des capacités en matière de gestion de l'environnement
- Programme 11. Développement de clubs de jeunes
- Programme 12. Femme et environnement

#### Domaine de la Production

- Programme 13. Gestion des marais salants
- Programme 14. Gestion de la pêche et de la pisciculture
- Programme 15. Production de végétaux pérennes
- Programme 16. Gestion des bassins versants
- Programme 17. Développement des ressources apicoles
- Programme 18. Exploitation rationnelle des mines et carrières
- Programme 19. Activités préparatoires pour un système d'énergies renouvelables
- Programme 20. Aménagement hydro-agricole

#### Domaine de la Conservation

- Programme 21. Aménagement de sites naturels multi-fonctionnels
- Programme 22. Gestion des zones côtières
- Programme 23. Protection de la ressource eau
- Programme 24. Réhabilitation de la mangrove

#### Module 4 : Les Plans Communaux

1. Plan Communal de Caracol
2. Plan Communal de Ferrier
3. Plan Communal de Fort-Liberté
4. Plan Communal de Mombin Crochu
5. Plan Communal de Ouanaminthe
6. Plan Communal de Perches
7. Plan Communal de Sainte Suzanne
8. Plan Communal de Terrier Rouge
9. Plan Communal de Trou du Nord
10. Plan Communal de Vallières

#### Module 5 : L'inventaire biophysique spatialisé

1. Contexte et contenu de l'étude
2. Réalisation de la cartographie d'occupation des sols
3. Résultats de l'inventaire

# Préface

Il convient de rappeler, ne serait-ce que pour rétablir la vérité historique, que le Plan d'Action de l'Environnement (PAE) a été publié à la fin de 1999, quatre ans après la création du Ministère de l'Environnement (MDE) et cinq ans avant la parution du premier Plan d'Actions Départemental pour l'Environnement et le Développement Durable, celui du Nord-Est (PADEDD-NE). L'intérêt de ce rappel historique réside dans le fait que le PAE n'aurait pu voir le jour sans le MDE ; le PADEDD, à son tour, n'aurait pas été conçu sans le PAE. A ce jour, se pose le problème de l'utilisation du PAE en tant qu'instrument stratégique. De même, aujourd'hui s'impose la nécessité du financement du PADEDD-NE en tant qu'outil opérationnel.

L'expérience a montré, en effet, que la mise en œuvre du PAE n'a pas été aisée et qu'elle a connu un processus en dents de scie. Au nombre des facteurs qui expliquent cette situation on peut retenir l'absence de loi organique du MDE, le niveau de priorité accordé au secteur environnement et le manque de partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour une meilleure gestion de l'environnement. Après une dizaine d'années d'existence, le MDE ne dispose pas de cette loi organique définissant ses limites de compétence et son champ d'opération. Un tel vide juridique a bloqué l'intégration des politiques environnementales dans les politiques sectorielles. D'un autre côté, la faible allocation budgétaire octroyée au secteur de l'environnement a entravé le bon fonctionnement du Ministère qui à cause de ceci n'a pas réussi l'intégration du secteur para-public et du secteur privé dans la mise en œuvre du PAE. Aujourd'hui, l'attention des pouvoirs publics est portée sur l'élaboration du décret-cadre de l'environnement, le relèvement du niveau de priorité accordé à ce secteur ainsi que sur la mise en place du Conseil National de l'Environnement (CONAE) en vue de résoudre cet épineux problème qui a trop duré.

En outre, force est de constater que de meilleures politiques environnementales ne suffiraient pas à corriger et à réparer toutes les agressions continues de l'environnement. La réhabilitation et la protection des écosystèmes affectés passent nécessairement par l'opérationnalisation des PADEDD. D'une part, il convient de parachever le processus de planification puisqu'à l'heure actuelle, il n'y a que deux plans départementaux en chantier de sorte qu'il en reste huit à élaborer. D'autre part, il est important de financer la mise en chantier du premier plan départemental, celui du Nord-Est parce qu'il ne sert de rien de planifier si on n'exécute pas. A ce sujet, il est utile de saluer la constance des bailleurs de fonds qui ont accompagné le processus jusqu'à date et d'inviter les anciens et les nouveaux donateurs à supporter les opérations de mobilisation de fonds en faveur de la lutte contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement, lesquels demeurent, à côté des Objectifs du Millénaire pour le Développement, les préoccupations essentielles des PADEDD nationaux.

Il est opportun de profiter de l'occasion de ce PADEDD pour présenter des hommages bien mérités à tous ceux-là qui font progresser le processus de planification et de mobilisation de fonds dans le respect des règles qui régissent la participation éclairée des citoyens et la gestion de proximité des problèmes de l'environnement pour une meilleure conservation des ressources naturelles du pays et une meilleure gestion des risques et désastres.

Au moment de livrer ce PADEDD à la population du Nord-Est et à tous ceux qui mènent une lutte incessante pour la réhabilitation de l'environnement haïtien, il faut espérer que ce document en 14 modules devienne la référence pour l'aménagement de plans d'actions départemental pour l'environnement et le développement durable à travers le pays, qui nous fassent retrouver notre Perle des Antilles.

# Introduction

Il s'avère particulièrement important d'associer le Gouvernement de Transition à ce mouvement citoyen que représente la lutte pour la protection et la réhabilitation de l'environnement. Il n'est pas facile en effet de réussir en même temps la transition vers la démocratie, la lutte contre la pauvreté, la réconciliation nationale et la conservation des ressources naturelles, si tous les éléments nécessaires pour le faire ne sont pas réunis simultanément dans l'espace national.

L'État haïtien, en février 2004, devait mettre de l'ordre dans les finances publiques tout en honorant les services de la dette ; il devait relancer l'économie sans offrir des monopoles et en combattant la corruption ; il fallait aussi lutter contre l'insécurité publique et contre la vie chère. En ce qui concerne l'environnement, il fallait répondre aux catastrophes naturelles en lançant des opérations de réhabilitation et/ou de reconstruction et en adoptant des dispositions préventives en vue de réduire la vulnérabilité des populations et des écosystèmes.

Il importe donc de féliciter les populations du Département du Nord-Est pour avoir compris, en participant à l'élaboration de ce PADEDD, que l'avenir se prépare aujourd'hui et qu'une démarche de planification rationnelle constitue le commencement de la sagesse et le début de solutions aux problèmes qui ont été identifiés, parallèlement aux opportunités existantes. Car, il est vain de vouloir changer les choses à moyen et à long terme si le futur n'est pas pensé dans le présent. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) s'inscrivent, par exemple, dans un espace temporel de quinze ans expirant plus précisément en l'an 2015. Comment prétendre, en effet, atteindre le huitième objectif qui recommande d'assurer la conservation des ressources environnementales, ou certains de ces autres objectifs, si le Plan National d'Action pour l'Environnement (PAE) élaboré en 1999 n'est pas mis en œuvre et si les plans d'actions départementaux pour l'environnement et le développement durable (PADEDD) ne connaissent pas un début d'application ?

Il ne suffit pas en effet de répondre aux urgences. La transition devra être aménagée de telle sorte que l'héritage au lendemain du 7 février 2006 ne soit pas le même que celui reçu en mars 2004. Sur le plan de la durabilité, les actions prévues dans le Cadre de Coopération Intérimaire (CCI) demeurent en ligne avec les objectifs de la planification nationale, laquelle préconise, à son tour, que les nouvelles politiques environ-

nementales soient intégrées dans les politiques sectorielles de développement. Le premier Plan d'Actions Départemental pour l'Environnement et le Développement Durable, qui est celui du Nord-Est, ne doit pas rester enfoui dans des tiroirs. Il est souhaitable que les institutions internationales qui ont accompagné le processus de planification continuent à le faire dans le processus de mise en œuvre.

Il convient de mentionner l'apport des institutions nationales qui ont œuvré dans le domaine et appuyé tout le processus de planification du PADEDD du Nord-Est, notamment le Ministère de l'Environnement, le Ministère du Tourisme et le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. De même faut-il saluer l'engagement des institutions internationales qui ont supporté le processus depuis le début jusqu'à aujourd'hui. Il faut citer le PNUD, la Banque Mondiale, la USAID, la BID et la Coopération Canadienne. Une mention spéciale doit être également faite des autorités locales, des notables des sections communales, des paysans, qui, en participant à toutes les phases du processus, ont souscrit à leurs devoirs constitutionnels de citoyens responsables et engagés.

Un seul vœu à reformuler à la clôture de ces travaux de planification et à la publication du PADEDD du Nord-Est : que ce PADEDD soit mis en œuvre.

# Sommaire

## Résumé Analytique / Synthèse / Guide Méthodologique

Générique	9
Remerciements	11
Acronymes et abbréviations	13
1. LE RÉSUMÉ ANALYTIQUE	15
Introduction	15
Les programmes identifiés	15
Les plans communaux	17
Meilleure gouvernance et promotion d'un dialogue national	17
Relance économique	18
Financement nécessaire	19
Approches préconisées	19
Conclusions	20
II. LA SYNTHÈSE	21
Avant-propos	21
1. Les trois défis majeurs	21
Le défi politique	21
Le défi institutionnel	22
Le défi méthodologique	23
2. Les points de repère du PADEDD	25
L'état des lieux	25
Un cadre intégrateur de développement durable	27
Les axes d'intervention prioritaires	28
Le profil des programmes et projets	29
Les ressources financières nécessaires	31

3. La mise en œuvre du PADEDD	34
Le rôle des principaux acteurs	34
La mobilisation des ressources financières	35
Pilotage, suivi, évaluation	35
III. LE GUIDE MÉTHODOLOGIQUE	42
Introduction	42
Acteurs et intervenants	43
Stratégie opérationnelle	44
Approche spatiale	44
Etude approfondie	45
Approche thématique	45
Intégration des résultats obtenus	45
Différentes étapes de mise en œuvre	46
Interventions spécifiques	46
Problématiques adressées	46



# Générique

Supervision générale:	Ronel Céran, Directeur du Programme Capacité 21 / PNUD Arnaud Dupuy, Assistant Représentant, PNUD/Haiti
Supervision Technique (contenu et forme) :	Edmond Magny, Spécialiste en gestion des ressources naturelles et en géographie Florence Sergile, Consultante, Spécialiste en gestion des ressources naturelles et de l'environnement
Cartographie et relevé de Terrain :	Unité de Télédétection et de Systèmes d'Information Géographique (UTSIG) : Gina Porcéna, Manès Lainé, Jude Zéphyr
Formation en utilisation de GPS :	UTSIG
Cartes thématiques :	UTSIG, Edmond Magny
Inventaire bio-physico-spatial :	UTSIG, Edmond Magny
Travaux de recherche sur le terrain :	Ministère de l'Environnement : Roland Augustin, Lucien Bayard, Mérius Bellamour, Emmanuel Bernadin, Michel Colas, Jésusma Davilmar, Yves Daquin, Thony Denis, Jocelyne Iréné, Charles Jordanier, Jackson Jules, Samuel Mémé, Fernand Mentor, Sarah Myrlène, Waldinx Paul, Mario Pierre, Renaud Saint-Julien Ministère du Tourisme : Jacky Baubrun, Guilin Marcellus Ministère de la Planification et de la Coopération Externe : Verly Abellard, Emmanuel Paul Equipe de Capacité 21 : Marie-Josée Vaval, Gérard Ambroise, Régine Abraham, Jean-Paul Pierre Chauffeurs : Kercima Kersaint, Frantz Thomas, Francky Point-du-Jour, Saul Girard, Elionel Etienne, Dieudonné Louis, Pierre Désulmé, Anthony Exumé

Formation en Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP)	Centre de Formation et d'Encadrement Technique (CFET) : Marlène Gay, Wilfrid Dalzon, Ronald Toussaint
Plans d'Actions Communaux :	Marie-Josée Valval, Agronome Gérard Ambroise, Agronome Centre de Formation et d'Encadrement Technique (CFET) : Marlène Gay, Wilfrid Dalzon, Ronald Toussaint
Logistique et administration :	Rose-Flore Martelly, Assistante au programme, Unité Environnement, PNUD, Haiti Guémy Etienne, Administrateur, Capacité 21 / PNUD Lineda Toussaint, Secrétaire, Capacité 21 / PNUD / FENU Jamine Charles Mérilien, Administratrice, PAPAE / APE / PNUD
Corrections :	Evelyne Bouchereau
Graphisme : PageConcept	Edwige Balutansky, PageConcept
Photographie :	Ronel Céran Windows on Haiti Alain Grimard

# Acronymes et abbréviations

AAN	Autorité Aéroportuaire Nationale
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AND	Agence Nationale de Déchets
APN	Autorité Portuaire Nationale
ASEC	Assemblée de la Section Communale
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BME	Bureau des Mines et de l'Énergie
BRH	Banque de la République d'Haïti
CASEC	Conseil d'Administration des Sections Communales
CCI	Cadre de Coopération Intérimaire
CDB	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
CEE	Communauté Economique Européenne
CEFET	Centre de Formation et d'Encadrement Technique
CEP	Conseil Electoral Provisoire
CIME	Commission Interministérielle pour l'Environnement
CLD	Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification
CONE	Conseil National de l'Environnement
EDH	Electricité d'Haïti
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDI	Fonds de Développement Industriel
FENU	Programme de Gouvernance locale du Nord-Est
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FOPROBIM	Fondation pour la Protection de la Biodiversité Marine
GAIP	Groupe d'appui aux interventions du PADEDD
GID	Groupe à intérêts divergents (Stakeholders)
INFP	Institut National de Formation Professionnelle
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative
MDE	Ministère de l'environnement
MENJS	Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports
MCC	Ministère de la Culture et de la Communication
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti

MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MPECE	Ministère de la Planification, de l'Environnement et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
NE	Nord-Est
OEA	Organisation des Etats Américains
ONAGAP	Office National de Gestion des Aires Protégées
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PADEDD	Plan d'Actions Départemental pour l'Environnement et le Développement Durable
PADF	Pan American Development Foundation (Fondation Panaméricaine de Développement)
PAE	Plan d'Action pour l'Environnement
PAEC	Plan d'Action pour l'Environnement Communal
PAIP / FAES	Programme d'Appui aux Investissements Productifs /Fonds d'Assistance Economique et Social
PIC	Plan d'Investissement Communal
PIE	Plan d'Investissement Environnemental
PIR	Programme Intégré de Réponse aux Besoins Urgents des Populations Vulnérables
PME / PMI	Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
PNH	Police Nationale d'Haïti
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POCHEP	Postes Communaux d'Hygiène et d'Eau Potable
SAP	Système d'Alerte Précoce
SMCRS	Service Métropolitain de Collecte des Résidus Solides
SNEP	Service National d'Eau Potable
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UTSIG	Unité de Télédétection et de Systèmes d'Information Géographique
USAID	United States Agency For International Development
ZEE	Zone Economique Exclusive

# Remerciements

## Les Consultants

La réalisation de ce Plan d'Actions Départemental pour l'Environnement et le Développement Durable (PADEDD) n'aurait pas été possible sans la collaboration de nombreux acteurs. Nous tenons particulièrement à remercier Marlène Gay, Wilfrid Dalzon, Edmond Magny, Gina Porcena, Florence Sergile, Jean-André Victor ainsi que les principaux consultants qui ont travaillé chacun en son domaine pour la matérialisation de ce travail.

## Les Institutions

Les institutions suivantes n'ont pas marchandé leur concours et ont suivi et supporté les travaux tout au long de leur réalisation : L'UTSIG du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, le CFET, le Programme d'Appui à la mise en œuvre du PAE du PNUD (PAPAE), le Programme d'Assistance Préparatoire à l'Environnement du PNUD, le programme de FENU Nord-Est du PNUD, le Ministère de l'Environnement, la Secrétairerie d'État à l'Environnement, la Direction technique du MDE, le Ministère du Tourisme, la Direction Générale du MPCE, l'Unité d'Aménagement du Territoire du MPCE, les branches régionales des Ministères des Travaux Publics, du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, de l'Agriculture, des Affaires Sociales, de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, des Finances, de la Santé Publique, et de la Banque nationale de Crédit de Fort-Liberté.

## Les acteurs de la communauté sur le terrain

Nous sommes reconnaissants envers les membres fondateurs du GAIP, l'équipe de CECI sur le terrain (Marie-Ardys Jean-Baptiste, Lesly Damiscar, Yves Josué et Marius Saintil) pour leur accueil, leur hospitalité et les informations partagées, l'entière population de la ville de Fort-Liberté, en particulier, et celle du Nord-Est en général.

## L'équipe de Capacité 21

L'équipe de Capacité 21 sur le terrain par son dévouement, son dynamisme, sa ténacité, sa présence continue a permis aux travaux de se réaliser dans des conditions extrêmement difficiles.

## Le bureau central du PNUD à Port-au-Prince

Un support particulier du personnel du PNUD à Port-au-Prince a grandement facilité la réalisation des travaux dans le Nord-Est. Il convient de mentionner particulièrement : Adama Guindo, Christian do Rosario, Nicolas Morin, Marc Guilbaud, Valérie Gravina, Arnaud Dupuy, Rose-Flore Martelly, Jean-Luc Guerrier, Anne-Marie Germain, Rolhi Salomon, Janie Compas, Bjoern Rongevaer, Maurice Dewulf, Hari-

son Rabemanisa et toute l'équipe de la comptabilité du PNUD. Un support moins direct, mais cependant toujours constant, du personnel de PNUD central s'est toujours manifesté vis-à-vis du NordEst.

Merci pour le café, Bernadette.

Notre gratitude et nos profonds remerciements à tous.

# 1. LE RÉSUMÉ ANALYTIQUE

## 1. Introduction

Le Plan d'Actions Départemental pour l'Environnement et le Développement Durable du Nord-Est (PADEDD-NE) est un outil de planification qui tient compte des besoins du département et coordonne les interventions tout en gérant ses divers environnements. Il s'appuie sur les politiques nationales, les programmes prioritaires du CCI, les plans d'action, et plusieurs plans d'investissement *nordésiens*. Il tient compte de la gestion des environnements naturels (lagons, grottes, chutes d'eau), bâtis (sites historiques) et anthropiques (milieu urbain).

Il suggère de nouvelles approches sociales et dynamiques de gouvernance moderne et d'éthique ainsi que des changements de comportement et d'attitude des groupes à intérêts divergents. Il aligne diverses opportunités pouvant faire du Nord-Est un pôle d'attraction agro-industriel, touristique, éco-touristique et de zone franche d'exportation.

Le PADEDD propose des programmes thématiques et transversaux qui sollicitent la collaboration des secteurs privé et public. De plus les recherches effectuées au niveau des communes du département basées sur l'utilisation de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) et le principe du cadre logique de suivi des résultats a permis l'élaboration de Plans d'Action Communaux pour l'Environnement. Ceux-ci identifient différentes activités et projets garantissant dans le moyen et le long terme des améliorations sensibles du niveau économique des familles et partant des actions positives sur la protection de l'environnement.

Sont prévus les mécanismes de suivi, d'évaluation et de prise en charge de tous ces programmes et activités pour garantir leur appropriation par la population et subséquemment leur durabilité et, dans le moyen et le long terme, leur autonomie. Tout ceci est garanti au niveau d'un système organisationnel qui prévoit un Comité de Pilotage, une Techno-structure et un Conseil Consultatif.

## 2. Les programmes identifiés

Une vingtaine de programmes ont été identifiés dont la réalisation est planifiée sur une durée d'une dizaine d'années et pour lesquels des plans de financement ont été élaborés pour une période de cinq ans. Ils sont non seulement transversaux mais considèrent également différents domaines tels l'éducation et la formation, la production et la conservation.

### Domaine Transversal

- |              |   |
|--------------|---|
| Programme 1. | Mise en œuvre du PADEDD                 |
| Programme 2. | Promotion du PADDED-NE                  |
| Programme 3. | Mise à jour et promotion du cadre légal |

- Programme 4. Installation d'un système météorologique départemental
- Programme 5. Mitigation aux désastres et systèmes d'alerte précoce
- Programme 6. Gestion des déchets et des eaux usées
- Programme 7. Zonage et aménagement du territoire
- Programme 8. Inventaire de la biodiversité

#### Domaine de l'Éducation et de la Formation

- Programme 9. Education relative à l'environnement
- Programme 10. Renforcement des capacités en matière de gestion de l'environnement
- Programme 11. Développement de club de jeunes
- Programme 12. Femme et environnement

#### Domaine de la Production

- Programme 13. Gestion des marais salants
- Programme 14. Gestion de la pêche et de la pisciculture
- Programme 15. Production de végétaux pérennes
- Programme 16. Gestion des bassins versants
- Programme 17. Développement des ressources apicoles
- Programme 18. Exploitation rationnelle des mines et carrières
- Programme 19. Activités préparatoires pour un système d'énergies renouvelables
- Programme 20. Aménagement hydro-agricole

#### Domaine de la Conservation

- Programme 21. Aménagement de sites naturels multi-fonctionnels
- Programme 22. Gestion des zones côtières
- Programme 23. Protection de la ressource eau
- Programme 24. Réhabilitation de la mangrove

L'identification des programmes s'est basée essentiellement sur les recommandations et les 10 programmes planifiés au niveau du Plan National d'Action pour l'Environnement, sur la Politique Agricole 2004- 2009 du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural, sur les 8 Objectifs du Millénaire prônés à Johannesburg en 2002 et sur les priorités identifiées dans le Cadre de Coopération Intérimaire (CCI). L'inventaire bio-physique du département a été réalisé et a permis de faire des choix pertinents quant aux orientations des programmes et activités et les recherches communales effectuées ont corroboré les décisions arrêtées, prises d'un commun accord avec les communautés enquêtées.

De plus, un accent particulier a été mis au niveau de ces programmes sur les jeunes et le rôle des femmes dans le développement durable et la protection de l'environnement, problématique non adressée directement par le PAE national.

### 3. Les plans communaux

Dix des 13 communes du Nord Est ont été enquêtées pendant les travaux de recherche et les infor-



mations disponibles sur les trois autres (Mont-Organisé, Capotille et Carice où le FENU intervient depuis cinq ans) ont permis de dresser le bilan des activités envisageables au niveau de tout le département et identifiées par la population enquêtée. Ces activités sont assez diversifiées et, leur réalisation, même si toutes n'ont pas été retenues au niveau du PADEDD-NE, devraient permettre l'engagement du département dans la voie du développement durable.

Elles couvrent différents secteurs tels :

- Meilleure gouvernance et promotion d'un dialogue national
- Gouvernance économique et renforcement des capacités institutionnelles
- Aménagement du territoire, développement local et décentralisation
- Relance économique
- Création d'emplois et micro-finance
- Electricité
- Agriculture et sécurité alimentaire
- Routes et transports
- Protection et réhabilitation de l'environnement
- Amélioration à l'accès aux services de base.

Une liste non exhaustive de ces activités est dressée ci-après.

### **Meilleure gouvernance et promotion d'un dialogue national**

Organisation du système de sécurité des villes et villages, Renforcement organisationnel des élus, Révision du cadre légal de l'exploitation des ressources naturelles et de l'environnement, Application des normes et lois de l'environnement et de l'exploitation des ressources naturelles, Reprise et création d'associations thématiques, Renforcement à la gouvernance et contributions au développement institutionnel, Formation des membres d'organisation en gestion et commercialisation, Relance du système d'agents de protection de l'environnement, Mise en place de centres d'éducation pour adultes

### **Gouvernance économique et renforcement des capacités institutionnelles**

Formation et recyclage des cadres en éducation, Augmentation du nombre de cadres en éducation, Formation des cadres de santé, Augmentation du nombre des cadres de santé, Renforcement de la capacité des mairies dans la gestion des ordures, Programme d'éducation environnementale et civique.

### **Aménagement du territoire, développement local et décentralisation**

Aménagement des aires de décharge, Construction de centres professionnels, Construction de marchés publics, Construction de complexes administratifs, Construction et réparation de centres de santé, Construction et réparation d'écoles, Mise en place d'un plan d'aménagement du territoire et d'urbanisation, Aménagement d'aires de récréation, Construction de bureaux pour les CASECS, Construction de centres d'éducation pour adultes, Construction de logements sociaux, Construction de places publiques, Aménagement d'aires protégées naturelles et culturelles.

## **Relance économique**

Développement du secteur privé et des Petites et Moyennes Entreprises, Petites et Moyennes Industries, Renforcement des capacités des associations à la base, Renforcement à l'artisanat local, Encadrement en gestion et commercialisation, Développement de magasins communautaires.

## **Création d'emplois et micro finance**

Création d'ateliers de transformation de matières premières locales, Construction de facilités d'accueil (hôtels, guest house), Crédit et micro financement de production aux femmes.

## **Electricité**

Electrification des villes, villages, bourgs et sections communales.

## **Agriculture et sécurité alimentaire**

Création de parcs à bestiaux, Etablissement de pâturages, Amélioration de la production fruitière et caféière, Amélioration des pistes agricoles, Augmentation de la fertilité des sols, Installation de structures de conservation de sols et des eaux, Programmes de reboisement/conservation, Gestion et conservation de la mangrove, Création de programmes de vulgarisation de production, Mise en place de structures pour la distribution d'intrants de production (semences, outils, techniques), Amélioration des aires de ponte et d'alevinage, Appui technique aux cultivateurs, aux éleveurs, aux fabricants de sel, aux femmes et aux jeunes filles, aux pêcheurs, Développement de poulaillers, Etablissement de forêts privées et communales, Construction de bassins piscicoles, Aménagement de lagons et leur empoissonnement, Irrigation des parcelles fertiles et irrigables, Programme de conservation/stockage des produits agricoles, Programme de production intensive, Création de coopératives de stockage, Valorisation des ressources apicoles, Valorisation de la pêche.

## **Routes et transports**

Construction et/ou amélioration des routes d'accès, Amélioration des rues et ruelles des villes, villages et bourgs, Aménagement de pistes rurales.

## **Protection et réhabilitation de l'environnement**

Stabilisation et protection du littoral, Amélioration des aires urbaines (assainissement), Promotion des énergies propres et renouvelables, Mise en place de programmes d'efficacité énergétique, Gestion des déchets/ installation de poubelles publiques, Aménagement et mise en valeur de sites naturels et touristiques, Exploitation rationnelle des carrières de pierres et de sable, Aménagement de l'environnement des marchés publics.

## **Amélioration à l'accès aux services de base**

Construction de toilettes familiales, Construction de toilettes publiques, Encadrement aux enfants orphelins et démunis, Installation de service de santé (hôpitaux et dispensaires, Installation de services d'adduction d'eau potable, Mise en place de programmes de planning familial et materno-infantile, Mise en place de cantines scolaires.

## 4. Financement nécessaire

Planifiés jusqu'à l'horizon 2015, les programmes et activités identifiés nécessitent présentement un financement global minimum de l'ordre de \$US 110,102.197 sur une période de cinq ans. Des financements supplémentaires devront être recherchés pendant la mise en œuvre. \$US 75,000.000 sont en principe disponibles pour la construction de la route Cap Ouanaminthe qui est l'impératif premier de tout développement du Nord-Est. \$US 11,417.580 sont prévus pour les programmes et \$US 23,684.617 pour la réalisation des Plans Communaux.

Une partie de ce financement devra servir à la préparation détaillée des programmes et activités identifiées pendant une période d'environ deux mois.

Cependant, quoique souhaitable, la totalité de ce financement n'est pas nécessaire pour débiter la mise en œuvre du PADEDD, dans la mesure où certaines activités peuvent commencer avant d'autres.

## 5. Approches préconisées

Il convient de souligner que tout travail de développement durable dans le Nord-Est devra bénéficier de nouveaux comportements face à la façon d'adresser cette problématique. Il devra en être de même pour ce qui a trait à la bonne gestion de l'environnement. Les débats sur le sujet ont été très enrichissants tout au long des activités de recherche. Détaillés dans le texte du PADEDD-NE, il faut toutefois les mentionner ici pour en tenir compte impérativement durant la mise en œuvre du PADEDD-NE :

1. Une approche éthique et sociale dont les composantes sont : l'équité, la participation, la transparence, le civisme et la création de richesses ;
2. Une approche pragmatique et dynamique qui tiendra compte de : l'acceptation du changement, de temps et délais bien planifiés pour obtenir des résultats, la versatilité et la flexibilité, la capacité d'adaptation ;
3. Une approche de gouvernance moderne qui devra mettre l'accent sur : la collaboration institutionnelle, la décentralisation, la co-gestion, le partage du savoir faire et de l'expérience, la prévision d'alternatives éventuelles, la révision du cadre légal
4. Une approche cohérente qui visera l'augmentation de la productivité, les innovations techniques, l'utilisation du savoir et de la connaissance, les actions locales cependant avec une visée sur des impacts au niveau national ; et finalement,
5. Une approche conservacionniste préconisant l'utilisation optimale et durable des ressources naturelles, les incitations par l'émulation, la prudence par l'étude d'impact environnemental partout où ce sera nécessaire.

Tous les acteurs participant à la mise en œuvre du PADEDD en multiplieront les impacts par l'adoption de ces comportements.

## 6. Conclusions

Le PADEDD dans son état actuel se veut un plan modulaire. Il a été planifié exactement ainsi pour être dynamique, interactif et itératif. Il est appelé à s'améliorer tout au cours de sa mise en œuvre, à recevoir d'autres modules et à tenir compte de nouvelles réalités qui éventuellement se révéleront aux acteurs au cours de cette mise en œuvre. Le Guide Méthodologique préparé pour la réalisation du PADEDD du Nord Est bénéficiera du même traitement et s'améliorera parallèlement à la mise en œuvre de ce dernier pour permettre une meilleure réalisation des autres PADEDD du pays qui se baseront sur la même méthodologie.

## II. LA SYNTHÈSE

### Avant-propos

Le présent rapport de synthèse constitue l'outil de décision qui devra permettre aux autorités et institutions concernées de s'approprier le Plan d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PADEDD) du Nord-Est en vue d'assurer son financement et sa mise en œuvre dans le meilleur délai possible.

Le PADEDD est issu du PAE (Plan d'Action pour l'Environnement) dont il est le prolongement et l'aboutissement. En effet, le PAE sans les PADEDD représente une symphonie achevée. Autrement dit, il ne sert de rien d'élaborer un plan stratégique si les plans opérationnels ne suivent pas.

Le PADEDD du Nord-Est qui est le premier d'une série de dix a été mis en route pour le Ministère de l'Environnement et le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe avec la coopération du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de Capacité 2015 dans le cadre du Projet d'Appui au Processus d'Elaboration de Plans Départementaux pour l'environnement et le Développement Durable (HAI/02/001/A/99 et HAI/01/G81/A/5G/99).

D'autres PADEDD vont suivre. Le PNUD a aidé dans l'élaboration de celui du Nord-Est et celui du Nord suivra celle du Nord-Est. La Banque Interaméricaine de Développement (BID) finance un projet de coopération technique non remboursable qui vient de commencer les PADEDD de l'Artibonite et du Plateau Central.

Il reste donc six PADEDD à mettre en chantier. Plus les financements seront vite mobilisés pour le faire, plus la gestion durable de l'environnement au bénéfice de toute la collectivité nationale sera vite renforcée.

### 1. Les trois défis majeurs

Pour réaliser le PADEDD du Nord-Est, il a fallu relever, entre autres, trois défis majeurs : le défi politique, le défi institutionnel et le défi méthodologique.

#### Le défi politique

Le défi politique a joué un rôle considérable tout le long du processus qui a donné naissance au PADEDD. Il est caractérisé par la chronicité de l'instabilité politique et la persistance de l'insécurité publique.

#### L'instabilité politique

Durant toute la gestation du PADEDD, le pays s'est retrouvé en pleine instabilité politique depuis la fin des élections contestées de l'an 2000 jusqu'au départ du Président Aristide en février 2004. Cette situation n'a pas manqué d'affecter la vie associative en particulier et le fonctionnement normal des institutions

en général. L'instabilité politique a, sans doute, eu, un effet marqué sur la gestion globale du système de gouvernance politique, donc sur les possibilités nationales de planification.

#### L'insécurité publique

Le second facteur qui a troublé la vie politique dans le pays est la persistance de l'insécurité publique. Cette dernière s'est manifestée à travers de nombreux attentats, des assassinats, des *hold-up*, des incendies, des enlèvements et des agressions diverses contre les biens publics et les personnes particulièrement dans le Nord Est en général et à Fort-Liberté plus spécifiquement. Ce qui ailleurs, est peut-être pire ; mais en Haïti, ce genre de choses n'est pas coutumier du mode de vie des populations urbaines et rurales. L'insécurité publique a causé, entre autres choses, l'allongement du processus de planification à travers notamment les dysfonctionnements observés au sein de l'appareil administratif.

#### Le défi institutionnel

Le défi institutionnel concerne les problèmes associés à la prise en compte des difficultés qui entravent la bonne marche de l'administration publique en général et du système national de planification en particulier. Comprendre les faiblesses de ce dernier, c'est déjà poser la question de l'application du PADEDD et de son opposabilité aux institutions qui doivent se l'approprier.

Sans que ceci ait constitué un défi majeur, il convient toutefois de souligner que tout l'exercice de planification s'est réalisé sans que n'existent un zonage ni un plan d'aménagement récents ou mis à jour du Nord Est, pré requis obligés de tout travail de planification spatiale. Ce zonage et ce plan d'aménagement constituent l'un des programmes identifiés par le PADEDD.

#### Des dispositions constitutionnelles oubliées

La Charte Fondamentale de la République d'Haïti précise en son article 81 que "le Conseil Départemental élabore en collaboration avec l'Administration Centrale, le plan de développement du département". Elle ajoute en son article 87-2 que le « Conseil Interdépartemental, de concert avec l'Exécutif, étudie et planifie les projets de décentralisation et le développement du pays au point de vue social, économique, commercial, agricole et industriel ».

En outre, chaque Conseil Municipal est assisté sur sa demande, d'un conseil technique fourni par l'Administration Centrale selon l'Article 71 de la Constitution. Autrement dit, la loi-mère a posé les bases du système de planification par la base et cela de manière institutionnalisée. En temps et lieu, les dispositions constitutionnelles auront à peser de tout leur poids sur le système national de planification. Actuellement, il n'en est rien car la Constitution est loin d'être appliquée dans ce domaine.

### Une réforme administrative mort-née

La Commission Nationale pour la Réforme Administrative (CNRA) a été créée par décret présidentiel en date du 3 décembre 1996 et le rapport a été publié en novembre 1998. La Réforme administrative a fait beaucoup de bruit pour rien. Car rien de ce qui a été proposé n'a été retenu. En ce qui concerne l'environnement, il a été suggéré de créer un Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et des Collectivités Territoriales, compte tenu de l'implication de ces dernières dans la gestion de proximité de l'environnement.

Mais les collectivités territoriales jouent également un rôle politique de premier ordre et cela justifierait amplement qu'elles soient maintenues sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales d'après les décideurs. L'oublier revenait à signer la mort du Ministère de l'Environnement et des Collectivités Territoriales. Cet exemple suffit, sans doute, à faire ressortir pourquoi les réformes proposées n'ont jamais été adoptées malgré qu'elles aient été commanditées par le Gouvernement.

### Des plans sectoriels désarticulés

Durant ces dernières années, il a été mis en chantier un ensemble de plans sectoriels, les uns plus attendus que les autres. Comme le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) ne faisait plus de plans de développement socio-économique depuis une vingtaine d'années, en raison même de l'instabilité politique, les secteurs se sont mis séparément au travail pour faire leur propre plan.

C'est ainsi qu'on a produit le plan de l'Éducation, le plan du Tourisme, le Plan National de Gestion des Risques et des Désastres, le Plan de Sécurité Alimentaire et plusieurs documents de politique notamment dans le domaine de l'agriculture, de la population et du développement urbain. Ce mouvement sectoriel de planification qui n'est pas articulé dans le sens des grands objectifs nationaux a toutefois le mérite de dynamiser les filières concernées au bénéfice de l'appréhension d'une réalité de plus en plus fuyante. Cependant, l'absence de règles de planification qui veulent dire la même chose pour tout le monde va peser lourd sur le fonctionnement de la machine administrative.

### Le cas des programmes de partis politiques

Il se pose un problème réel d'administration publique avec les partis politiques qui arrivent au pouvoir sur la base d'un programme validé par les électeurs. Le cas s'est vu sous la présidence d'Aristide où le gouvernement a décidé que le MPCE n'avait pas de raison de produire de nouveaux plans puisque le programme de parti faisait l'affaire. Aussi longtemps qu'on voudra ignorer le problème de l'insertion institutionnelle des programmes de partis, il sera difficile de réguler le système national de planification. La définition des politiques publiques, étant de la compétence des gouvernements, il est sage de laisser un espace pour ces derniers afin qu'ils puissent se situer harmonieusement sur l'échiquier national de la planification. De l'aménagement de l'espace d'accueil des programmes de partis dans les plans nationaux et/ou sectoriels va dépendre l'appropriation de ces derniers par les gouvernements en place. Le Cadre de Coopération Intérimaire (CCI) de l'actuel Gouvernement de Transition (2004-2006) a montré à quel point il faut tenir compte du fait que ce sont les gouvernements en place qui décident des priorités du moment.

### Le défi méthodologique

La réalisation du processus de mise en œuvre du PADEDD a exigé l'adoption de règles méthodologiques qui servent de soubassement conceptuel à l'édifice ainsi construit. Il convient de voir, tour à tour, les techniques de programmation, les méthodes de participation et l'efficacité du processus.

### Les techniques de programmation

L'examen des techniques de programmation retenues révèle l'existence de trois directions fondamentales : Une approche spatiale, une approche sectorielle et une approche transversale. L'approche spatiale a permis de réaliser une enquête superficielle et une étude approfondie dans les 13 communes du département du Nord-Est. L'approche sectorielle qui était centrée sur l'analyse des filières de production de biens et de services a offert l'opportunité d'identifier les activités choisies en fonction des programmes du PAE, lequel constitue le document de référence et d'orientation des plans départementaux. Le traitement des questions transversales concerne, par exemple, la problématique du genre ou encore la lutte contre la pauvreté. L'ensemble du processus a été mené grâce à la méthode du cadre logique qui est un instrument de planification centré sur les résultats.

### Les modalités de participation

La participation de la population aux affaires de la cité est selon le cas, matérielle, passive, active, interactive ou autonome. Dans ces deux derniers cas (participation interactive et autonome), les populations participent à la conception des plans et projets et aussi dans la prise de décision encore elles prennent des initiatives et règlent leurs affaires indépendamment de la présence de toute agence externe. C'est la forme de participation interactive qui a été retenue et a permis d'organiser environ 80 ateliers de travail, 175 groupes de consultation et interviewer plus d'un millier de personnes sans compter les avis d'experts nationaux et internationaux. Le haut niveau de participation des populations dans le processus a rendu pratiquement possible l'ensemble de la démarche réalisée dans un contexte tout à fait défavorable si l'on se réfère à ce qui a été précédemment décrit dans le paragraphe sur le défi politique. Ceci concorde d'ailleurs avec la logique de la gestion durable de l'environnement, laquelle exige un coefficient élevé de conscience écologique, lequel ne peut être obtenu qu'avec une très large participation des populations concernées.

### L'efficacité du processus

La mesure de l'efficacité du processus ainsi enclenché peut se mesurer à travers les principaux extrants suivants :

- L'élaboration du PADEDD dans le nouveau délai imparti ;
- La production d'un guide Méthodologique pouvant servir à l'élaboration des neufs autres plans départementaux ;
- La création d'une banque de données incluant les plans municipaux, les cadres logiques d'opération, une photothèque de base et les fiches techniques des projets et d'autres informations pertinentes tel l'inventaire bio-physico-spatial du Nord Est pouvant être utilisé pour tout travail de zonage et d'aménagement obligé du département.

Autrement dit, l'exercice de planification a fait mieux que produire du papier. Il a permis de former des cadres dans le domaine, de sensibiliser la population et de préparer cette dernière à endosser ses responsabilités de gestionnaire direct de l'environnement. La planification peut se révéler un outil précieux de création de richesses et de conservation des ressources naturelles.



## 2. Les points de repère du PADEDD

Il est, sans doute, possible de cerner le PADEDD proprement dit à travers cinq points de repère : l'état des lieux, le cadre intégrateur de développement durable, les axes d'intervention, et le profil des programmes et projets.

### L'état des lieux

Le département du Nord-Est possède la ville frontalière la plus importante, la baie la plus sûre, les terres domaniales vacantes les plus étendues et le secret de la consommation de la viande de cheval.

### L'histoire et la géographie

Moreau de Saint-Méry disait déjà que les nègres avaient dans la partie du Nord, une manière de se nourrir qui n'était pas la même que dans les autres parties de la colonie. La ville de Fort Liberté (de son nom français de Fort Dauphin) et le bourg de Ouanaminthe (de son nom indien Guanaminto) ont toujours représenté les points les plus importants du département du Nord-Est. Ce dernier est borné à l'Est par la République Dominicaine, au Nord par l'Océan Atlantique, à l'Ouest par le département du Nord et au Sud par le département du Centre. Il mesure une superficie de 1630 Km<sup>2</sup> avec une longueur de côte de 45 Km. Le pic le plus élevé s'élève à 1190 m au Piton des Roches avec un relief mouvementé où 33% des terres émergées accusent des pentes de plus de 30%. Les 13 communes du département sont alignées suivant trois axes principaux : l'axe Fort-Liberté, Terrier Rouge, Trou du Nord et Sainte Suzanne à l'Ouest, l'axe Fort-Liberté, Ferrier, Ouanaminthe, Capotille à l'Est et l'axe Capotille, Mont-Organisé, Carice, Mombin Crochu au Sud/Sud-Est, les communes de Vallières et des Perches se retrouvant plus ou moins au centre et Caracol totalement ex-centré au Nord-Ouest.

### Les ressources naturelles

Le climat varie en fonction de la topographie, des vents et des pluies selon un gradient pluviométrique qui va du Nord aride au Sud pluvieux, au fur et à mesure que s'élèvent les montagnes. Le département du Nord-Est est la zone du pays la moins exposée aux cyclones tropicaux. Il est relativement riche en cuivre avec des réserves de l'ordre de 200 000 TM à Terrier Rouge (Dowray, Blondin) et à Vallières, lesquelles sont associées à d'autres métaux comme l'argent, le molybdène et l'or. Le potentiel non-métallique est constitué surtout de granit, de pierre marbrière et de sable siliceux en harmonie avec l'origine géographique des roches qui remonte au Crétacé. Le réseau hydrographique relativement pauvre, n'arrose que 3 000 Ha environ. Les eaux souterraines, peu importantes, se retrouvent essentiellement sur les formations cristallines de montagnes (56%) tandis que les aquifères alluviaux, à nappe libre dominant dans les plaines. Les sols alluvionnaires des plaines sont riches et profonds tandis qu'en altitude, ils proviennent surtout de la décomposition des diorites quartzifères et demeurent légèrement acides et peu fertiles en raison notamment, de l'érosion hydrique à laquelle ils sont tous exposés.

L'occupation des sols témoigne de leur dégradation accélérée. Une agriculture totalement non respectueuse de l'environnement occupe 69% du total des terres émergées tandis que les forêts naturelles ont totalement disparu à part les reliques observées du côté de Sainte Suzanne, de Mombin Crochu et de Vallières. La mangrove est surexploitée à l'extrême au bénéfice de la production de bois-énergie et du charbon de bois qui demeurent la principale source d'énergie de la population. La biodiversité demeure très menacée, qu'il s'agisse de biodiversité terrestre, aquatique ou marine, mettant ainsi en grand danger le lamantin, les tortues de mer et les coraux.

### La situation socio-économique

Le département du Nord-Est compte environ 300 000 habitants avec une densité moyenne de moins de deux habitants par hectare, l'une des plus basses de la république. L'axe frontalier (Fort-Liberté – Ouanaminthe – Capotille – Mont-Organisé – Carice) abrite plus de 50% de la population. Les échanges avec la République Dominicaine sont particulièrement intenses avec la ville de Ouanaminthe qui compte plus d'habitants que le chef-lieu du département. Le total des exportations de produits agricoles haïtiens vers la République Dominicaine est estimé à US \$ 23 millions dont seulement US \$ 13 millions de produits locaux, le reste étant des produits de ré-exportation comme le riz Miami. La part du département du Nord-Est dans le total des exportations haïtiennes reste légèrement supérieure à celle du département de l'Ouest et du département du Centre. Dans le département du Nord-Est, on ne trouve ni port ouvert sur le commerce international, ni aéroport international ou local, ni centres universitaires (à part l'École de Droit de Fort-Liberté), ni hôpitaux de référence, ni voies de communications praticables tout le long de l'année, ni établissement industriels, à part l'usine de sous-traitance qui vient d'être installée à Ouanaminthe par un homme d'affaires dominicain. Les recettes douanières de Fort-Liberté ont totalisé respectivement moins de 2 millions et moins de 6 millions de gourdes pour les années fiscales 94/95 et 95/96. Les recettes internes du département suivent la même tendance et accusent à peu de choses près les mêmes chiffres.

Si l'on devait résumer par une seule phase la situation du Nord-Est, on dirait que l'économie est tournée vers la République Dominicaine tandis que le social est sous l'influence du Cap-Haïtien. Le Nord-Est compte un seul hôpital avec trois médecins, un dispensaire par commune et six centres de santé. Une trentaine de médecins cubains, disséminés à travers les centres de santé du département complètent ce staff médical. Avec 1% de route revêtue, 1 médecin pour 31 000 habitants et 40% de maisons pourvues de fosses d'aisance ou de latrines, le département du Nord-Est demeure l'un des plus défavorisés du pays.

### Les opportunités et les contraintes

Le développement durable du département du Nord-Est va dépendre de l'exploitation rationnelle de ses ressources les plus abondantes et du contrôle efficace de ses blocages les plus significatifs. Parmi les opportunités de mise en valeur, il faut retenir :

- L'agro-biodiversité caractéristique du département (café, mangues, orange, plantes mellifères, noix de cajou, manioc, etc.) en relation avec le développement de l'agriculture organique ou de l'agriculture de niche.
- L'importance particulière des zones humides (le lagon aux bœufs, diverses chutes d'eau, les zones d'interface du littoral) et des sites touristiques d'envergure (sites archéologiques, monuments historiques, paysages naturels, etc.).
- Le potentiel minier relativement important tant pour les gisements métalliques (cuivre, or, molybdène) que pour les gisements non métalliques (granit, pierre marbrière, sable siliceux).
- Une densité de population relativement faible avec une réserve de terres agricoles non cultivées (Plantation Dauphin, Madras, etc.) et un réseau d'organisations paysannes aussi diversifiées que multiples.

Cependant, il sera difficile, voire impossible, de tirer parti de ces opportunités si les voies de communication ne sont pas établies, si la couverture en eau potable et assainissement n'est pas améliorée, si le renforcement des capacités n'est pas effectué et si les écosystèmes fragiles ne sont pas correctement protégés.

## Un cadre intégrateur de développement durable

Le développement durable dans le Nord-Est réclame un modèle holistique qui prend en compte les aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement. Il s'articule autour des orientations de Capacité 2015, des invariants du PAE et d'une continuité sans interruption dans l'espace et le temps.

### Les orientations de Capacité 2015

« Capacité 2015 » est le titre du nouveau programme international qui a été lancé en l'an 2001 à la suite de Capacité 21 en vue d'aider les pays en voie de développement à relever le défi du développement durable. Il préconise entre autres, de nouvelles approches et stratégies de durabilité, la participation des populations dans l'atteinte des « Objectifs du Millénaire » et le renforcement des capacités dans les Petits Etats Insulaires en voie de développement.

La réduction de moitié de la pauvreté en 2015, représente le plus grand des Objectifs du Millénaire et demeure au centre des priorités de Capacité 2015 qui vise la promotion des économies locales, la création d'emplois, le renforcement du leadership des populations indigènes et l'amélioration de la capacité de gouvernance locale. Tout en épousant le contour des grandes orientations de Capacité 2015, le PADEDD représente un processus d'adaptation de ce dernier aux réalités nationales et départementales. Il repose sur les cinq principes suivants :

1. Indissociabilité de l'environnement et du développement
2. Nécessité de la croissance économique pour créer des emplois
3. Participation de la société civile pour éliminer la pauvreté
4. Renforcement de la gouvernance locale pour la gestion de proximité
5. Accroissement de la compétitivité locale et une meilleure intégration internationale.

### Les invariants du PAE

Le PADEDD est le prolongement du PAE dont il est issu. A ce titre, il s'approprie les grandes options nationales retenues dans le PAE. Cela vaut pour les principes directeurs, le cadre légal et institutionnel et les dix programmes du PAE. Ces derniers constituent des programmes-types qui concernent tous les plans départementaux dans la mesure où ils répondent à leur spécificité propre.

1. Renforcement de la capacité de gestion de l'environnement national
2. Énergie pour le développement durable
3. Éducation environnementale pour le développement durable
4. Conservation et utilisation durable de la diversité biologique
5. Gestion des bassins versants stratégiques
6. Gestion intégrée des zones côtières et marines
7. Assainissement de l'environnement
8. Gestion des catastrophe et désastres naturels
9. Support aux activités relatives au développement durable
10. Support à l'exploitation des mines et carrières.

Les sous-programmes du PADEDD seront alignés sur ces dix programmes du PAE.

### La maîtrise de l'espace

Le système de planification du développement durable est appelé à donner naissance à trois types de plan : le plan national (i.e. le PAE), les plans départementaux (dont le PADEDD du Nord-Est) et les plans municipaux (aussi nombreux que le nombre de communes). Autrement dit, c'est le triomphe de la planification par la base pour la gestion de proximité. De cette logique, découlent inévitablement des projets nationaux, des projets départementaux et des projets communaux.

Ce sont les limites de l'aire d'action qui déterminent la dimension nationale, départementale ou communale. Dans les trois cas, il convient de respecter le principe de participation mais le second critère d'identification repose sur le fait que c'est l'Etat central qui est responsable des projets nationaux, les autorités départementales sont en charge des projets départementaux et les autorités municipales, des projets communaux. Alors le PADEDD du Nord-Est est une révélation en ce sens qu'il a identifié une vingtaine de programmes et projets départementaux et fait une large place aux plans et projets communaux développés avec la participation des populations des communes et sections communales à travers des travaux de recherches conduites à partir de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP).

### L'insertion dans le temps

L'Horizon 2015 est devenu une espèce de date fétiche. Il a été retenu pour Capacité 2015, pour les objectifs du Millénaire et pour le PAE. C'est utile de souligner que le PAE a été publié en 1999 : donc avant Capacité 2015 et avant les objectifs du Millénaire qui ont vu le jour en 2002. Le PADEDD a choisi l'horizon 2015 pour des raisons de programmation parce que c'est la durée de vie du PAE mais aussi pour des motifs de convenance administrative étant donné qu'il est tout à fait indiqué d'associer les objectifs du Millénaire avec ceux du PADEDD.

Entre-temps, des projets et des activités se mettent en route avec ou sans connaissance du PADEDD et le rôle de ce dernier est naturellement d'offrir un accueil institutionnalisé à toutes les initiatives et interventions observées dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

### Les axes d'intervention prioritaires

L'analyse des opportunités et des atouts observés dans l'état des lieux du département du Nord-Est a permis l'identification de trois axes d'intervention prioritaires.

#### Intégrer les politiques environnementales dans les secteurs d'intervention

Quel que soit le secteur d'intervention considéré (politique - économique ou social), il y a lieu d'y intégrer les politiques environnementales en vigueur eu égard aux objectifs de développement durable. De telles politiques concernent notamment :

- La promotion des études d'impact environnemental ;
- L'application des 21 principes directeurs de RIO notamment le principe pollueur-payeur ;
- Le principe de précaution, le principe de prévention ou le principe des responsabilités communes mais différenciées ;
- La mise en œuvre nationale des traités internationaux de l'environnement ;
- Le développement du droit de l'environnement ;
- La protection des espaces fragiles, la promotion de sources d'énergie autres que le bois ;
- L'aménagement des bassins versants stratégiques ;

- L'utilisation rationnelle des outils de gestion de l'environnement comme les plans d'occupation des sols ou les zones d'aménagement concertées ;
- La gestion rationnelle des décharges contrôlées ;
- La lutte contre les pollutions et l'érosion des sols ;
- La conservation de l'eau et les zones humides ;
- Le renforcement des capacités en matière de gestion environnementale.

Des mesures compréhensibles de politiques publiques adaptées aux réalités nationales doivent être définies et mises en œuvre dans les différents domaines d'intérêt susmentionnés.

#### Conserver et valoriser le patrimoine

On sait, depuis la Convention de 1972 sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel et l'établissement subséquent par l'UNESCO de la liste du patrimoine mondial qu'il est très difficile et de plus en plus inapproprié de dissocier les sites et monuments historiques de leurs contextes naturels. Le Nord-Est compte cinq monuments classés patrimoine national conformément à l'Arrêté Présidentiel du 23 août 1995. Ces monuments sont le Fort Labouque, la Batterie de l'Anse, le Fort Saint Charles, le Fort Saint Frédéric et le Fort Saint Joseph, tous localisés à Fort-Liberté. La baie de Fort-Liberté, le Lagon aux Bœufs, les sites archéologiques pré-colombiens, la mangrove de Caracol, le site historique de Chabot, les versants panoramiques de Mont-Organisé, les sites forestiers de Bois Laurence constituent des espaces naturels à protéger et à valoriser à des fins de production, d'éducation ou de récréation. La protection juridique de ce patrimoine naturel et culturel va de pair avec sa mise en valeur économique dont dépendent finalement la durabilité de l'agriculture et la fourniture de services environnementaux tels que l'eau, la biodiversité et les produits écotouristiques.

#### Assurer la transition énergétique

Passer de l'âge du bois à celui d'un autre combustible de remplacement constitue la meilleure façon de réduire la pression sur les ressources ligneuses, de créer des emplois et de faciliter la réussite des programmes de reboisement. C'est d'ailleurs l'une des priorités retenues dans la Constitution Haïtienne et dans le PAE.

La zonification de l'ancienne plantation Dauphin devra permettre de mieux utiliser les terres agricoles, les terres réservées aux zones franches et des terres consacrées aux plantations dendro-énergétiques. La détaxation des Gaz de Pétrole Liquéfiés (GPL) devra encourager une consommation accrue de butane et de propane dans les ménages. L'exploitation du potentiel hydro-électrique va provoquer une meilleure valorisation des énergies nouvelles au bénéfice, notamment, des populations pauvres. Le secteur privé est déjà très actif dans le domaine de la substitution énergétique en essayant d'ouvrir l'accès du gaz aux consommateurs éloignés. Mais, c'est la forte taxation du produit, entre autres causes, qui entrave le processus avec pour conséquence l'étroitesse du marché laquelle entrave, à son tour, les investissements productifs.

#### Le profil des programmes et projets

La logique des programmes et projets peut être cernée à travers les domaines d'interventions et l'identification des priorités y relatives.

## Domaines d'intervention

Le PADEDD en relation avec les axes prioritaires : le renforcement institutionnel, la production, la conservation. Le premier (le renforcement institutionnel) porte sur l'éducation, la formation, le perfectionnement des cadres et le renforcement proprement dit des collectivités et organisations de base. Le second concerne l'agriculture durable, la pêche, la pisciculture, la production agro-sylvicole, l'apiculture, les marais salants et la production fruitière. Le troisième se réfère au système des aires protégées, à la protection des sites et monuments et à la conservation de la diversité biologique et des ressources en eau.

*(Voir tableaux A, B, et C, en pages 37 à 41, qui donnent une vue générale des programmes et leurs secteurs de gestion institutionnelle, les interventions et potentiels identifiés au niveau des communes à travers les documents participatifs).*

## Identification des programmes et projets

Le tableau 1 présente les options fondamentales des sous-programmes et projets du PADEDD par rapport aux dix programmes du PAE.

Dans la banque de données du PADEDD, on peut trouver les fiches techniques d'un certain nombre de projets. En outre, les plans communaux ont identifié des projets prioritaires conformément aux spécificités des municipalités.

Tableau 1. Identification des programmes et Projets

	<b>Programmes du PAE</b>	<b>Sous-programmes particuliers du PADEDD</b>	<b>Projets prioritaires</b> (Voir fiche Techniques)
1.	Renforcement capacités de gestion de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des collectivités territoriales</li> <li>• Formation et perfectionnement des cadres</li> </ul>	Elevé
2.	Energie pour le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Substitutions Energétique</li> <li>• Promotion des Energies Nouvelles</li> </ul>	Elevé
3.	Education relative à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de Clubs de jeunes</li> <li>• Formation des femmes</li> </ul>	Elevé
4.	Conservation et utilisation durable de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du système départemental des aires protégées</li> <li>• Développement du tourisme durable</li> </ul>	Elevé
5.	Gestion des bassins versants stratégiques		Élevé
6.	Gestion Intégrée des zones côtières et marines		Moyen
7.	Assainissement de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des systèmes assainissement eau potable</li> </ul>	Elevé
8.	Gestion des catastrophes naturelles		Faible
9.	Support aux activités relatives au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de l'agriculture durable</li> <li>• Développement des PME de l'environnement et des zones franches industrielles</li> </ul>	Elevé
10.	Support à l'exploitation des mines et carrières		Faible

Légende: Elevé= plus de 6 projets déjà identifiés / Moyen= Entre 3 et 5 projets déjà identifiés / Faible= Moins de 3 projets déjà identifiés

## Les ressources financières nécessaires

Pour les cinq prochaines années, les ressources financières minimales, nécessaires pour la réalisation des programmes et les Plans Communaux s'élèvent à un montant total de US\$ 110,102.197.00, soit US\$ 35,102,197.00 pour les programmes (US\$ 11,417.580.00) et les Plans Communaux (US\$ 23,684.617.00) et US\$ 75,000.00.00 pour la construction de la route Cap — Ouanaminthe, l'un des éléments indispensables pour le développement durable du département.

Tableau 2. Calendrier financier des programmes sur les cinq prochaines années

	Programmes	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
<b>Domaine Transversal</b>							
1.	Mise en oeuvre du PADEDD	132 000	132 000	132 000	132 000	132 000	660.000.00
2.	Promotion du PADDED-NE	39 700					39.700.00
3.	Mise à jour et promotion du cadre légal	26 600	26 600				53.200.00
4.	Installation d'un système météorologique départemental	118 880					118.880.00
5.	Mitigationauxdésastresetsystèmesd'alerte précoce		86150				86.150.00
6.	Gestion des déchets et des eaux usées		150 000	180 000	232 000		562.000.00
7.	Zonage et aménagement du territoire	196 300					196.300.00
8.	Inventaire de la biodiversité	128 950					128.950.00
	<b>Sous-total</b>	<b>642 430</b>	<b>394 750</b>	<b>312 000</b>	<b>364 000</b>	<b>132 000</b>	<b>1,845.180.00</b>
<b>Domaine de l'Education et de la Formation</b>							
9.	Education relative à l'environnement	100 000	115 640	131 280	115 640	115 640	578.200.00
10.	Renforcement des capacités en gestion de l'environnement		25 000	25 000	19 800		69.800.00
11.	Développement de club de jeunes	79 000	200 000	200 000	150 000	100 000	729.000.00
12.	Femme et environnement	130 000	200 000	200 000	100 000	100 000	730.000.00
	<b>Sous-total</b>	<b>309 000</b>	<b>540 640</b>	<b>556 280</b>	<b>385 440</b>	<b>315 640</b>	<b>2,107.000.00</b>

	Programmes	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
<b>Domaine de la Production</b>							
13.	Gestion des marais salants	70 000	89 400				159.400.00
14.	Gestion de la pêche et de la pisciculture	200 000	329 200				529.200.00
15.	Production de végétaux pérennes	80 000	100 000	128 500	90 000	50 000	448.500.00
16.	Gestion des bassins versants	200 000	400 000	400 000	400 000	514 000	1,914.000.00
17.	Développement des ressources apicoles	71 700	50 000	50 000			171,700.00
18.	Exploitation rationnelle des mines et carrières			229 700			229.700.00
19.	Activités préparatoires pour un système d'énergies renouvelables	33 400					33,400.00
20.	Aménagement hydro-agricole	200 000	200 000	200 000	200 000	303 000	1,103.000.00
	<b>Sous-total</b>	<b>855 100</b>	<b>1 168 600</b>	<b>1 008 200</b>	<b>690 000</b>	<b>867 000</b>	<b>4,588.900.00</b>
<b>Domaine de la Conservation</b>							
21.	Aménagement des sites naturels multi-fonctionnels	278 500	360 950	417 250	333 800	278 500	1,669.000.00
22.	Gestion des zones côtières	200 000	147 400				347,400.00
23.	Protection de la ressource eau	69 775	94 000	115 325			279.100.00
24.	Réhabilitation de la mangrove	100 000	150 000	150 000	91 000	90 000	581,000.00
	<b>Sous-total</b>	<b>648 275</b>	<b>752 350</b>	<b>682 575</b>	<b>424 800</b>	<b>368 500</b>	<b>2,876.500.00</b>
<b>Total</b>							<b>11,417.580.00</b>



Tableau 3. Les communes et sections communales  
ayant participé au processus d'identification d'actions prioritaires

Processus d'appui Communes	Section communale	PIC	PIE	PAEC	Budget estimatif minimum (\$US)
Capotille		x			1,436.947.00
Caracol				x	1,120.000.00
Carice		x			1,365.464.00
Ferrier				x	2,411.000.00
Fort Liberté				x	1,430.000.00
Mombin Crochu				x	2,415.000.00
Mont-Organisé		x			1,876.206.00
Ouanaminthe		x		x	1,585.000.00
Perches				x	1,260.000.00
Sainte-Suzanne				x	3,055.000.00
Terrier-Rouge				x	1,580.000.00
Trou Du Nord				x	2,050.000.00
Vallières				x	2,100.000.00
<b>TOTAL</b>					<b>23,684.617.00</b>

Source : MPCE 1999-2002, PIC, PIE et Capacité 21, 2004

Tableau 4. Récapitulatif des ressources minimales nécessaires  
pour la mise en œuvre du PADEDD sur les cinq prochaines années (en \$US)

Budget minimal nécessaire pour la réalisation des programmes	11,417.580.00
Budget minimal nécessaire pour les Plans Communaux	23,684.617.00
<b>Sous-Total</b>	<b>35,102.197.00</b>
Construction de la route Cap – Ouanaminthe	75,000.000.00
<b>Total minimal nécessaire pour le Nord-Est sur 5 ans</b>	<b>110,102.197.00</b>

Note : Il est important de souligner que la construction de la route Cap – Ouanaminthe est un des éléments majeurs pour le développement durable du département du Nord Est.

### 3. La mise en œuvre du PADEDD

La mise en œuvre du PADEDD est fonction des principaux acteurs en cause, de la mobilisation des ressources financières et du système d'organisation prévu pour la prise en charge du processus.

#### Le rôle des principaux acteurs

La réussite du processus d'amélioration de la gestion de l'environnement suppose, entre autres choses, un engagement responsable de l'Etat Central, des Collectivités Territoriales et de la Société Civile.

#### L'intervention de l'État Central

L'État Central qui a lancé le processus a naturellement pour devoir de se l'approprier. Cette appropriation passe par la mise en place du cadre légal et institutionnel décrit dans le PAE et la mise en route de directives précises concernant les politiques environnementales d'intérêt national. A ce titre, l'Etat Central donnera le bon exemple à travers le système de projets nationaux dont il a la responsabilité de la mise en œuvre. Il est clair que sans le renforcement des infrastructures de base (routes électricité, téléphone, ports et aéroports, eau potable, irrigation et drainage), il est fort difficile voire impossible de rentabiliser les produits obtenus dans le cadre des projets sectoriels. En outre, l'Etat Central devra jouer, sans hésitation aucune, le jeu national de la décentralisation. Sans quoi, les collectivités territoriales ne pourront que dépérir et s'étioler.

#### La responsabilité des Collectivités Territoriales

Il n'y a pas de PADEDD sans prise en charge du PADEDD. C'est là le rôle fondamental des collectivités territoriales. Une attention spéciale devra être accordée au processus de décentralisation afin de remplir efficacement l'espace abandonné par le pouvoir central. Les collectivités territoriales auront à lancer, de manière systématique, une dynamique de communication avec le grand public afin d'organiser la participation des citoyens dans les affaires de la cité.

Des audiences publiques seront instituées officiellement à travers un meilleur exercice du pouvoir réglementaire. Le système départemental des aires protégées sera créé et les commissions de développement durable seront constituées en harmonie avec les orientations prises par le Conseil National de l'Environnement selon le modèle développé par le Ministère de l'environnement. Les plans communaux déjà élaborés seront rendus opérationnels dans le meilleur délai afin que les municipalités renforcées puissent augmenter leur capacité d'absorption.

#### L'engagement de la Société Civile

La société civile sera le principal fer de lance du développement durable non seulement en tant que bénéficiaire de l'ensemble du processus mais aussi en tant que créateur d'emplois et d'opportunités de développement. Les organisations paysannes, en tout premier lieu, auront à faire entendre leur voix dans le cadre des forums (fora) départementaux et auprès des institutions municipales. La presse jouera un rôle de premier plan et ne se contentera pas de relayer des nouvelles en direction de la capitale mais s'appliquera à développer une véritable presse de développement à travers notamment les radios communautaires, lesquelles devront bénéficier de l'appui systématique des municipalités.

Des facilités seront accordées aux créateurs d'emplois et aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) de l'environnement par le biais d'un système de préférences mises en place pour attirer les investissements

productifs. Cela concerne, en particulier, l'accès au domaine foncier de l'Etat, des règlements favorables à l'épanouissement des entreprises et la mise en place d'un système de régulation sociale destinée à la protection de la main d'œuvre locale.

### **La mobilisation des ressources financières**

La mobilisation des ressources financières dépend de l'accès aux sources de financement et de la capacité d'absorption.

#### **L'accès aux sources de financement**

Le PADEDD risque de finir dans les tiroirs empoussiérés si la mobilisation des ressources financières ne suit pas. L'expérience a montré que beaucoup de plans bien faits ont été très vite abandonnés à cause de l'absence d'une politique de mise en œuvre. La solution retenue dans le cas du PADEDD consiste à faciliter l'accès aux sources de financement compte tenu de l'état actuel des disponibilités en ressources humaines. C'est le concept de Projet d'Appui à la mise en œuvre des PADEDD. Il s'agit de mobiliser des ressources humaines au niveau international et national en vue de renforcer les capacités locales de gestion des ressources financières. Ceci peut se faire avec l'aide de Capacité 2015 via un projet de coopération d'environ un demi million de dollars. Plus vite, on le fait, plus aisée sera la participation des populations locales à la gestion durable de l'environnement.

#### **L'accroissement de la capacité d'absorption**

Avoir accès aux sources de financement est une chose. Mais être en mesure de faire décaisser et de bien utiliser les fonds disponibles en est une autre. Là encore, le projet d'appui à la mise en œuvre du PADEDD peut aider à vaincre les difficultés institutionnelles. Les projets et programmes actuellement identifiés tournent autour de US \$ 35 millions. Mais les besoins réels dépassent de loin l'estimation précédente. L'absorption des US \$ 35 millions exige la mise en route d'une forte capacité de gestion des projets départementaux et à mettre en œuvre. Ce qui est impossible à réaliser maintenant sans un appui externe. Il reste à trouver comment organiser cet appui externe pour que les fonds recherchés et trouvés soient gérés et bien utilisés au bénéfice des populations les plus démunies et du développement durable du département.

### **Pilotage, suivi, évaluation**

L'achèvement du processus de mise en œuvre du PADEDD passe par une bonne compréhension des étapes de mise en œuvre, la mise en fonctionnement du comité de pilotage et la mise en place d'un système approprié de suivi-évaluation.

Les étapes de mise en œuvre

Le tableau No 5 présente les étapes de mise en œuvre selon le calendrier qui lui est associé.

Tableau No 5. Étapes de mise en œuvre du PADEDD

Item	Période	Observations
1. Projet d'Appui à la mise en œuvre du PADEDD	2005-2006	Mobilisation des structures d'opération et de financement
2. Financement de 20% des projets identifiés	2006-2009	Phase d'initiation et d'accélération
3. Financement de 30% des Projets identifiés	2009-2012	Phase d'accélération et de vitesse de croisière
4. Financement de 50% des projets identifiés	2012-2015	Vitesse de croisière

Les étapes de mise en œuvre ainsi présentées constituent des indications pour favoriser la prise de décision au moment opportun. Toutefois, les plans communaux demeurent des plans glissants qui doivent s'adapter aux spécificités municipales en relation notamment avec la mise en place des infrastructures de base d'intérêt national et/ou départemental.

#### Le système organisationnel

Le système organisationnel est constitué de trois organes distribués de la manière suivante :

##### Le Comité de Pilotage (CP)

Le Comité de Pilotage est composé d'un coordonnateur qui est le délégué du département, de deux coordonnateurs adjoints qui sont respectivement les Représentants Départementaux des Ministères de la Planification et de l'Environnement et d'un total de 13 membres représentés par les maires titulaires des communes du département. Le Comité de Pilotage est chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique départementale. Il approuve le budget départemental et la mise en route des projets correspondants. Il rend compte à l'Exécutif et à la population.

##### La techno-structure

La techno-structure est composée des représentants sectoriels affectés au département (agriculture, santé, éducation, etc.) et du Responsable du Projet d'Appui à la mise en œuvre du PADEDD qui en est le Secrétaire Exécutif. A la fermeture du projet, il sera remplacé par un représentant du Ministère de l'Environnement ou du Ministère de la Planification. La techno-structure est responsable des opérations de mise en œuvre.

##### Le Conseil Consultatif

Le conseil consultatif est constitué des membres accrédités de la société civile, des ONG, de la commission départementale de développement durable, des universités et des représentants locaux du Conseil National de l'Environnement. Il se réunit sous la présidence du Projet d'Appui à la mise en œuvre du PADEDD avec voix consultative.

##### Le système de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation est assuré par l'État Central à travers le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe selon les outils techniques les plus appropriés. Le rapport de suivi sera restitué à la population sur une base annuelle.

Tableau A : Programmes sélectionnés, institutions et secteurs de gestion institutionnelle

Secteur / Domaine et programmes	Agriculture	Forêts	Production animale	Pêche et pisciculture	Aires protégées	Travaux publics	Protection de l'environnement	Aménagement du territoire	Commerce, Industrie et Tourisme	Culture et culte	Législation	Santé
<b>Domaine transversal</b>												
Promotion du PADDED-NE	ARN	ARN	ARN	ARN	ARN	TP	MDE	PCE	MCIT	MENC	MJ	SP
Mise à jour et promotion du cadre légal	ARN	ARN	ARN	ARN	ARN	TP	MDE	PCE	MCIT	MENC	MJ	SP
Création d'un système météorologique départemental	ARN	ARN	ARN	ARN	ARN	TP	MDE	PCE	MCIT	MENC		SP
Mitigationaux désastres et alertes précoces	ARN ME / SP	ARN ME	ARN ME / SP	ARN	ARN	TP	MDE	PCE	MCIT	MENC		SP
Gestion des déchets et des eaux usées	ARN					TP	MDE	PCE	MCIT			SP
Zonage et aménagement du territoire	ARN	ARN	ARN	ARN	ARN	TP	MDE	PCE	MCIT	MENC	MJ	SP
Inventaire de la biodiversité		ARN		ARN	ARN		MDE		MCIT	MENC		
<b>Domaine de l'Éducation et de la Formation</b>												
Éducation relative à l'environnement	ARN ME	ARN ME	ARN ME	ARN ME	ARN ME	TP ME	MDE	PCE	MCIT ME	MCCI ME		SP ME
Renforcement des capacités en matière d'environnement	ARN ME	ARN ME	ARN ME	ARN ME	ARN ME	TP	MDE	PCE	MCIT	MENC	MJ	SP
<b>Domaine de la Production</b>												
Gestion des marais salants				ARN			MDE	PCE	MCIT			SP
Gestion de la pêche et de la pisciculture				ARN			MDE					
Production de végétaux pérennes	ARN						MDE		MCIT			
Production apicole	ARN		ARN				MDE		MCIT			
Transformation produits agricoles	ARN					TP		PCE	MCIT			SP
Exploitation rationnelle mines et carrières						MTTCP	MDE	PCE	MCIT			
Installation des systèmes d'énergie renouvelable (hydraulique, solaire, éolienne)		ARN		ARN		TP	MDE	PCE				
Réhabilitation du système de communication (terrestre et maritime)	ARN	ARN	ARN			TP		PCE	MCIT			
Réhabilitation des systèmes d'irrigation	ARN					MTTCP	MDE	PCE				
<b>Domaine de la Conservation</b>												
Gestion des aires réservées et d'écotourisme					ARN	MTTCP		PCE	MCIT	MENC		
Gestion des zones côtières (y compris la mangrove)		ARN		ARN				PCE	MCIT			
Protection de la ressource eau			ARN			TP	MDE	PCE	MCIT			SP, POCHEP

ARN = Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

ME = Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sport

PCE = Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

SP = Ministère de la Santé Publique et de la Population

TP = Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

Tableau B. Interventions indispensables identifiées dans les communes à travers les documents participatifs (PIE, PIC, PAEC)

Commune	Potentiel identifié												
	Capotille	Caracol	Carice	Ferrier	Fort-liberté	Mombin crochu	Mont-organisé	Ouanaminthe	Perches	Ste suzanne	Terrier-rouge	Trou du nord	Vallières
<b>Meilleure gouvernance et promotion du dialogue national</b>													
Organisation du système de sécurité de la zone				x									
Renforcement organisationnel des élus	x		x				x	x					
Révision du cadre légal de l'exploitation des ressources naturelles et de l'environnement	x												
Application des normes et lois de l'environnement et de l'exploitation des ressources naturelles	x			x					x			x	
<b>Gouvernance économique et renforcement des capacités institutionnelles</b>													
Formation et recyclage des cadres en éducation			x	x	x		x			x			x
Augmentation du nombre des cadres en éducation			x				x		x				x
Formation et recyclage des cadres de santé	x		x	x	x		x	x				x	x
Augmentation du nombre des cadres de santé			x	x			x	x				x	x
Renforcement de la capacité des maires dans la gestion des ordures								x				x	
Programme d'éducation environnementale et civique		x		x	x			x				x	
<b>Aménagement du territoire, développement local et décentralisation</b>													
Aménagement des aires de décharge								x					
Construction de centres professionnels	x		x	x				x					
Construction de marchés publics		x		x			x			x			
Construction d'un complexe administratif	x		x				x						
Construction et réparation de centres de santé	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x
Construction et réparation d'écoles	x		x	x			x	x	x	x			x
Mise en place d'un plan directeur d'aménagement du territoire et d'urbanisation	x		x				x						
Relance économique				x								x	
<b>Electricité</b>													
Electrification des villes, villages et bourgs	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>Agriculture et Sécurité Alimentaire</b>													
Création de parcs a bestiaux				x				x					
Etablissement de pâturages	x												
Amélioration de la production fruitière et caféière			x	x			x	x					x
Amélioration des pistes agricoles	x		x	x						x			
Augmentation de la fertilité des sols													x
Installation de structures de conservation de sol et des eaux	x		x	x			x	x	x	x		x	x
Programmes de reboisement/conservation	x	x		x			x	x	x	x			x
Gestion et conservation de la mangrove		x		x									

Commune	Potentiel identifié												
	Capotille	Caracol	Carice	Ferrier	Fort-liberté	Mombin crochu	Mont-organisé	Ouanaminthe	Perches	Ste suzanne	Terrier-rouge	Trou du nord	Vallières
<b>Création de programmes de vulgarisation de production</b>													
Mise en place de structures pour la distribution d'intrants de production (semences, outils, techniques)	x	x	x	x			x		x	x			x
Amélioration des aires de ponte et d'alevinage		x											
<b>Routes et transports</b>													
Amélioration des routes d'accès	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x
Amélioration des rues et ruelles des villes, villages et bourgs	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x
<b>Protection et réhabilitation de l'environnement</b>													
Stabilisation et protection du littoral		x											
Amélioration des aires urbaines (assainissement)	x		x	x				x		x		x	x
Promotion des énergies propres et renouvelables				x									
Mise en place de programmes d'efficacité énergétique				x			x						x
Gestion des déchets / Installation de poubelles publiques								x				x	x
<b>Amélioration à l'accès aux services de base</b>													
Construction de toilettes familiales	x	x	x				x	x	x	x		x	
Construction de toilettes publiques				x				x					
Encadrement aux enfants orphelins et démunis				x									
Installation de services de santé (hôpitaux et dispensaires)			x	x			x					x	x
Installation de système d'adduction d'eau potable	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x
<b>Mise en place de programmes de planning familial</b>													
Mise en place de programmes materno-infantile				x									
Mise en place d'une cantine scolaire							x					x	

Tableau C. Potentils identifiés dans les communes à travers les documents participatifs (PIE, PIC, PAEC)

Commune	Potentiel identifié												
	Capotille	Caracol	Carice	Ferrier	Fort-Liberté	Mombin Crochu	Mont-Organisé	Ouanaminthe	Perches	Terrier-Rouge	Trou Du Nord	Ste Suzanne	Vallières
<b>Meilleure gouvernance et promotion du dialogue national</b>													
Reprise et création d'associations thématiques			x	x									
Renforcement à la gouvernance économique et contributions au développement institutionnel													
<b>Gouvernance économique et renforcement des capacités institutionnelles</b>													
Formation des membres d'organisations en gestion et commercialisation	x						x						
Relance du système d'agents de protection de l'environnement								x					
Mise en place de centre d'éducation pour adultes	x		x				x						
<b>Aménagement du territoire, développement local et décentralisation</b>													
Aménagement d'aires de récréation	x		x	x			x						
Construction de bureau CASEC	x		x				x						
Construction de centre d'éducation pour adultes				x			x						
Construction de logements sociaux				x			x	x					x
Construction de places publiques	x		x	x			x		x		x		
Aménagement d'aires protégées naturelles et culturelles				x								x	
<b>Relance économique</b>													
Electricité													
Electrification des sections communales	x			x			x	x					
Développement du secteur privé et de Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries													
Renforcement des capacités des associations de base			x	x									
Renforcement à l'artisanat local	x		x				x						
Encadrement en gestion et commercialisation	x		x	x			x						
Développement de magasins communautaires	x			x			x						
<b>Création d'emploi et micro finance</b>													
Création d'ateliers de transformation de matières premières locales	x		x	x			x	x			x		x
Construction de facilités d'accueil/hôtels	x						x						
Crédit et micro-financement de production	x		x	x					x			x	



Commune	Potentiel identifié												
	Capotille	Caracol	Carice	Ferrier	Fort-Liberté	Mombin Crochu	Mont-Organisé	Ouanaminthe	Perches	Terrier-Rouge	Trou Du Nord	Ste Suzanne	Vallières
<b>Agriculture et Sécurité Alimentaire</b>													
Appui technique aux cultivateurs	x	x	x	x	x		x		x			x	
Appui technique aux éleveurs	x			x				x			x		
Appui technique aux fabricants de sel		x											
Appui technique aux femmes et jeunes filles		x											
Appui technique aux pêcheurs		x		x	x								
Développement de poulaillers	x												
Etablissement de forêts privées	x						x						
Construction de bassins piscicoles	x							x					
Aménagement des lagons et empoissonnement				x				x					
Irrigation des parcelles fertiles et irrigables	x	x		x			x				x		
Mise en place de stations de monte							x						
Programme de conservation/stockage des produits agricoles	x			x			x	x					
Programme de production intensive		x		x									
Création de coopératives de stockage			x	x			x						
Valorisation des ressources apicoles				x				x					
Valorisation de la pêche		x		x	x								
<b>Routes et transports</b>													
Amélioration des pistes intérieures	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>Protection et réhabilitation de l'environnement</b>													
Aménagement et mise en valeur des sites naturels et touristiques	x	x		x				x				x	x
Exploitation de carrières de pierres et de sable				x							x		
Aménagement de l'environnement des marchés publics	x										x		
Aménagement d'aires pour filtrer les polluants		x											
<b>Amélioration à l'accès aux services de base</b>													
Création d'unités d'animation culturelle	x	x					x						
Installation de système de communication téléphonique				x					x			x	

# III. LE GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

## Guide d'élaboration des Plans d'Actions Départementaux pour l'Environnement et le Développement Durable

Le Guide méthodologique présenté ci-après a été préparé peu avant le début des travaux dans le Département du Nord est. A la fin de ceux-ci dans ce département, il a permis la réalisation de dix Plans d'Action pour l'Environnement Communal (PAEC) : Caracol, Ferrier, Fort-Liberté, Monbin Crochu, Ouanaminthe, Perches, Sainte Susanne, Terrier Rouge, Trou du Nord, Vallières. L'utilisation d'informations disponibles sur trois communes du département où s'effectue depuis trois ans un exercice de renforcement de la gouvernance locale par le FENU a facilité la compréhension de la problématique environnementale et de développement durable de celles-ci : Carice, Capotille, Mont-Organisé. L'utilisation de toutes les informations disponibles sur le Département, soit sur les cartes thématiques, soit au niveau de documents, d'études et de recherches effectuées dans le passé sur le Département du Nord Est a permis de croiser les informations recueillies au cours des recherches effectuées pour les rendre encore plus fiables.

L'approche préconisée a été celle thématique non traditionnelle décrite dans ce Guide et les études effectuées l'ont été de manière très approfondie. Cependant, parallèlement à cette approche thématique, des enquêtes et études approfondies ont été menées à travers tout le département par souci d'une approche spatiale; de plus, divers secteurs de production de biens et de services ont été analysés en même temps que l'accent était mis sur les questions transversales telles la problématique du genre et la lutte contre la pauvreté.

Tout ceci a finalement permis la réalisation du Plan d'Actions Départemental pour l'Environnement et le Développement Durable du Nord-Est (PADEDD).

Ce guide méthodologique constitue le document-cadre pilote qui a été utilisé pour la réalisation du Plan Départemental pour l'Environnement et l'Environnement Durable du Nord Est (PADEDD-NE). Il peut être utilisé pour la réalisation des autres PADEDD du pays.

## Introduction

Les Plans d'Actions Départementaux pour l'Environnement et le Développement Durable (PADEDD) sont considérés comme des outils de planification visant à solutionner les problèmes d'environnement et de développement durable les plus urgents d'un pays.

Ils s'attachent, en recherchant la plus large participation de tous les secteurs, à prioriser les principaux problèmes, à identifier les solutions à ces problèmes et à définir les politiques et les actions appropriées à entreprendre par le gouvernement, les gouvernances locales, les organisations non gouvernementales, les organisations à la base, le secteur privé, le secteur national des affaires, la société civile en général et les bailleurs de fonds de la communauté internationale.

Les Plans d'Actions Départementaux qui seront préparés s'inscriront dans le cadre du Plan National d'Action pour l'Environnement (PAE), l'outil de planification stratégique publié en 1999 pour Haïti, avec

une visée sur les 20 prochaines années. Sur une durée de 7 à 15 ans, ils constituent l'instrument de planification opérationnelle axée sur l'action et la production de résultats concrets.

L'expérience démontre en effet que :

- La participation de tous les secteurs de la vie nationale est extrêmement importante pour responsabiliser le plus grand nombre d'acteurs possibles
- La concertation et l'engagement des divers intervenants sur le terrain sont indispensables au succès des projets identifiés
- Il est important de considérer l'élaboration des Plans comme un processus encore plus important que la rédaction de ces dits Plans
- La création de partenariat tout au long du processus assurera la validité des Plans
- L'appropriation des résultats des ateliers de travail et de recherche par tous les secteurs est le but ultime de la préparation des Plans
- Les gouvernements et les gouvernances locales, en plus des différents secteurs de la société civile doivent également s'approprier au plus haut niveau les résultats obtenus en vue de faciliter la coordination de leur mise en œuvre et éviter ainsi des frictions quand les compétences locales sectorielles sont partagées et se chevauchent au niveau des juridictions départementales.

## Acteurs et intervenants

Pour la réalisation des travaux de recherche sur le terrain, les Agents du Ministère de l'Environnement vont être mis à grande contribution, en même temps que les instances institutionnelles, gouvernementales, ou privées, ou internationales fonctionnant sur le terrain seront régulièrement sollicitées. Parmi les institutions nationales et locales, on peut identifier : les Directions Départementales des Ministères, les Tables Rondes de Concertation, les Chambres de Commerce, les Conseils Techniques Départementaux, les Conseils Consultatifs Communaux, les Mairies, les Eglises, etc.

Pourront également être utilisés les Techniciens des Bureaux Agricoles Communaux du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR). De même pourrait être mise à contribution toute autre compétence des institutions présentes sur le terrain et qui serait rendue disponible pour le PADEDD par sa hiérarchie.

Ceux-ci recevront une formation en Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP), les habilitant, en un minimum de temps (5 à six jours de terrain), à recueillir le maximum d'informations sur la problématique des zones visitées tout en s'assurant de la participation effective de la population aux recherches et de son appropriation des propositions qu'elle-même aura formulées.

Ces travaux de terrain permettront la réalisation des Plans d'Action pour l'Environnement Communal (PAEC) de la majorité des communes des Départements. Les informations contenues dans ces plans seront intégrées puis utilisées de manière telle qu'elles permettront la réalisation des Plans départementaux à partir d'informations à jour et fiables.

Ces PAEC constitueront les outils de base pour toute intervention visant la protection de l'environnement et le développement durable de ces communes. Ils pourront être utilisés par la société civile, le secteur public, les collectivités territoriales, les bailleurs de fonds comme base leur permettant de mieux articuler leurs interventions au niveau de ces communes.

Pour garantir une plus grande fiabilité des résultats des recherches effectuées et garantir une vision très large de la problématique tant départementale que communale, des consultations seront nécessaires et couvriront les champs suivants :

1. Planification de projets de développement
2. Aménagement du territoire et urbanisme
3. Genre
4. Développement communautaire
5. Montage financier et analyse économique
6. Ressources naturelles et biodiversité
7. Ressources aquatiques et marines
8. Préparation de site internet
9. Législation environnementale
10. Agriculture durable

Pour la plupart, ces consultations seront ponctuelles.

De même, sera réalisé l'inventaire physico spatial des départements de manière à faciliter l'évaluation de leurs potentialités à partir de l'analyse d'ortho photo plans et de cartes thématiques couvrant les aspects suivants : physiographie, relief, pente, risques d'érosion, climat, géomorphologie, lithologie, hydrogéologie, potentialités des sols, occupation des sols, vocation de la terre, densité de l'habitat, découpage administratif, etc.

## Stratégie opérationnelle

Pour l'opérationnalisation des activités et pour aboutir, d'une part, à la production de Plans communaux pour l'environnement et le développement durable, et, d'autre part, à la finalisation et la publication des Plans Départementaux, deux approches peuvent être considérées au départ en attendant de choisir finalement la plus appropriée ou de combiner les deux: une approche spatiale et/ou une approche thématique.

### Approche spatiale

L'approche spatiale mettra l'accent sur la disposition territoriale des différentes communes des deux départementaux à l'étude. A cet effet, elle veillera à la réalisation de travaux de recherche au niveau des 19 communes du Département du Nord et des 13 du Nord Est. Deux niveaux de recherche peuvent être envisagés : une collecte superficielle et une **étude approfondie**.

#### Collecte superficielle

La collecte superficielle constituera une démarche presque mécanique de collection de données :

- a) Zones où les plans sont disponibles, les actualiser et ensuite les valider ;
- b) Zones où les plans ne sont pas disponibles, les élaborer et ensuite les valider.

#### Etude approfondie

A ce moment, il faudra procéder par échantillonnage et choisir 3 communes sur 5 dans le Département du Nord et 2 sur 4 communes dans le Nord Est.

Un exercice systématique de planification est alors réalisé pour pouvoir par extrapolation saisir la problématique environnementale et de développement durable des deux départements.

### Approche thématique

Au niveau de l'approche thématique deux interventions peuvent être envisagées : la traditionnelle et la non traditionnelle

#### Traditionnelle

Il est alors procédé de la façon dont ce genre d'exercice se faisait dans un passé assez récent :

- Identifier les différents secteurs : MARNDR, MSPP, TPTC, MDE, MENJS, Ministère du Tourisme, etc.
- Réunir les différents plans sectoriels préparés par ces secteurs, etc.
- Les synthétiser pour aboutir à la rédaction des plans départementaux.

#### Non traditionnelle

Cette approche innovatrice, apparemment plus intéressante, donne une plus grande opportunité de réaliser des plans s'inscrivant dans une dynamique de planification qui a commencé en 1996 pendant l'élaboration du Plan National d'Action pour l'Environnement. Elle préconise les activités suivantes :

- Centrer les activités sur les programmes du PAE ;
- Compléter les programmes s'il y a lieu ;
- Ajouter d'autres au besoin ;
- Réunir les groupes thématiques selon les programmes du PAE ;
- Élaborer les Plans Départementaux, et finalement ;
- S'assurer de l'appropriation de ces plans par toutes les composantes de la société garantissant leur participation à leur mise en œuvre.

### Intégration des résultats obtenus

Finalement, quelque soit l'approche retenue, la finalisation des plans est facilitée par les activités suivantes:

- L'inventaire des structures administratives tant publiques que privées ;
- La sélection des structures de travail ;
- L'organisation, le renforcement, la coordination, l'harmonisation des structures et/ou mécanismes existants sans chercher à créer des structures parallèles ;
- L'institutionnalisation du système en se référant aux lois, règlements et conventions signées par Haïti ;
- La mobilisation des ressources tant humaines, matérielles que financières ;
- La mise en œuvre ordonnée des plans départementaux.

## Différentes étapes de mise en œuvre

Pour réaliser ces Plans, des étapes successives seront suivies et qui devraient permettre une plus facile appropriation des résultats :

- Recherche d'informations pour un état des lieux ;
- Campagne d'information, de formation et d'éducation ;
- Réalisation des travaux de diagnostic communal ;
- Recherche de financement et mobilisation des ressources ;
- Développement de partenariat ;
- Intégration des résultats de diagnostics ;
- Renforcement des structures et mécanismes de concertation ;
- Validation des résultats auprès des partenaires et de tous les secteurs de la société civile ;
- Large diffusion des résultats obtenus.

## Interventions spécifiques

Pour arriver à obtenir les résultats escomptés au cours de ces étapes, les activités spécifiques suivantes seront réalisées :

- Collecte de documentation pertinente et d'actualité sur les départements visés ;
- Collecte de données et enquêtes sur le terrain pour l'établissement d'un état des lieux ;
- Organisation d'ateliers de travail avec les Conseils Consultatifs Communaux et autres instances existantes sur le terrain pour les habiliter à prendre en charge la responsabilisation de la solution à leurs problèmes ;
- Recherche de financement auprès de bailleurs de fonds en mettant l'accent sur les opportunités offertes par les ressources non traditionnelles ;
- Grande publicité à donner aux activités qui seront menées en utilisant le plus possible les moyens de communication actuellement dans ce monde moderne : téléphone, émissions de radio et de télévision, création de site internet, etc.
- Accentuation sur la formation et l'éducation des cibles visées ;
- Réalisation d'un montage financier à partir des données obtenues sur le terrain ;
- Prise en compte des activités transfrontalières en s'assurant de leur intégration au niveau du Plan du Nord-Est.

## Problématiques adressées

Tout au cours de la réalisation de ces activités, l'accent sera mis en priorité sur les domaines problématiques suivants, tout en n'en excluant pas d'autres :

- La gestion et la réhabilitation des écosystèmes terrestres :
  - La réhabilitation des forêts ;
  - La conservation de la biodiversité ;
  - La gestion de la flore et de la faune naturelles.

- La gestion des écosystèmes aquatiques et milieux humides :
  - La conservation écosystèmes littoraux et marins ;
  - Le développement de la pêche.
- La conservation des milieux humides et des écosystèmes des rivières et des lacs :
  - Le développement de l'écotourisme.
- L'environnement urbain et industriel :
  - La planification de l'extension urbaine ;
  - L'amélioration des services de santé ;
  - La disponibilité, la gestion et la distribution de l'eau potable ;
  - La gestion des déchets et des résidus solides ;
  - La prévention et le contrôle de la pollution.
- L'énergie :
  - Le développement des énergies renouvelables ;
  - La conservation de l'énergie ;
  - Le contrôle technique de la production de charbon de bois et de bois de chauffage.
- La gestion des ressources minières :
  - Les mines et carrières.
- La gestion de la ressource eau :
  - La conservation des réserves d'eau souterraines ;
  - La protection des sources ;
  - La protection des bassins hydrographiques immédiats ;
  - La disponibilité et la gestion de l'eau potable ;
  - Le captage de sources et le forage de puits.
- Mitigation des désastres dus aux cataclysmes :
  - La réduction de la vulnérabilité des communautés ;
  - Les mécanismes d'alerte précoce ;
  - La capacité de réponse aux désastres et cataclysmes ;
  - La réduction de la vulnérabilité des communautés ;
  - Le fonds de soutien en cas de cataclysmes et de désastres.
- L'agriculture durable :
  - L'augmentation de la production horticole ;
  - Le renforcement de la production fruitière ;
  - L'identification et le renforcement de filières ;
  - La transformation de surplus ;
  - Le contrôle de l'élevage du petit et du gros bétail ;
  - Le développement de pâturages.

De même, la focalisation sera mise sur les aspects transversaux suivants :

- La lutte contre la pauvreté ;
- Le phénomène de la migration ;
- La problématique genre ;
- Le développement des compétences ;
- L'aménagement du territoire ;
- Les montages institutionnels nécessaires pour la gestion de la politique environnementale et celle des activités identifiées et planifiées ;
- Le contexte international ;
- Les voies et moyens de financement ;
- Les conventions internationales signées par Haïti.

Comme nous l'avons annoncé au début, ce papier constituait, au départ, un document de cadrage pilote qui a évolué au fur et à mesure de la réalisation des activités. Les ajustements qui y ont été apportés nous ont permis de produire le présent *Guide Méthodologique* duquel s'inspirer pour la réalisation des autres plans départementaux.

La préparation de ce *Guide* a bénéficié des apports du FENU, du PAPAE, du MDE, du MPCE et du MARNDR.